

Chambre médicale

Jeudi, 8 juin 2023

Ordre du jour

- Accueil, communications
- Exposé d'un-e invité-e surprise
- Communications de l'ISFM
- Rapports annuels 2022
- Comptes annuels 2022
- Octroi des décharges
- Élections et élections de confirmation
- Exposé d'un-e invité-e surprise
- Modifications des Statuts, du Règlement d'exécution et du Code de déontologie
- Affiliation à une organisation de base – bilan de la situation
- Actualités droit des admissions / clause de besoin : point de vue des organisations affiliées
- Documents d'aide pour la nouvelle loi sur la protection des données
- Révision du tarif ambulatoire
- Informations du Comité central et du Secrétariat général
- Divers

Délai pour déposer un point à l'ordre du jour

Tout nouveau point à l'ordre du jour doit être communiqué à la division Administration coordonnée et état-major (direction[at]fmh.ch) d'ici au 3 mai 2023.